

# *Le Trait d'Union Mensois*

*JOURNAL D'INFORMATION DE  
LA COMMUNE DE MENS*



*N° 220 SEPTEMBRE 2019*

## Plus d'édito pour les prochains mois : de l'information

Le code électoral a précisé les conditions que les communes devaient respecter pendant la période pré-électorale. Cette période commence le 1<sup>er</sup> septembre 2019. S'agissant de l'édito du maire les prescriptions sont claires : celui-ci ne doit pas constituer une occasion de mettre en valeur les actions menées par la commune et par le maire lui-même. Le bulletin municipal lui-même doit, dans son ensemble, respecter cette exigence de neutralité, laquelle le cas échéant, peut-être scrupuleusement vérifiée par le juge électoral.

Comme ce numéro du TUM paraîtra après le 1<sup>er</sup> septembre je respecterai fidèlement les exigences du code.

J'en profiterai donc pour utiliser l'espace traditionnellement réservé à l'édito du maire pour diffuser des informations techniques, le plus souvent tirées de l'application du droit des sols. L'expérience montre, depuis la mise en place du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables ex AVAP) qu'il est utile, sinon nécessaire, de rappeler quelques prescriptions du règlement. En premier lieu l'articulation du contenu réglementaire.

Le règlement SPR de Mens définit trois zones classées selon le degré de sensibilité à la mise en valeur du patrimoine tant bâti que paysager : AV1 les extérieurs du bourg, AV2 le centre bourg le plus sensible et AV3 la périphérie du centre.

Dans ces espaces on distingue, en plus des monuments historiques soumis à une réglementation propre, trois catégories de constructions.

Les constructions d'intérêt patrimonial remarquable C1 la liste en comprend 31 consultable à la mairie ou sur le site Internet. Parallèlement quelques devantures commerciales sont considérées comme d'intérêt patrimonial. Ce sont celles qui se trouvent place de la Hale, rue du Breuil et place du puits de Brunel

Les constructions d'intérêt patrimonial ordinaire C2 bâtiments traditionnels qui présentent des qualités urbaines et des éléments architecturaux intéressants (liste consultable comme pour les C1)

Les constructions sans intérêt patrimonial C3, ce sont les constructions anciennes dont l'aspect a été modifié en profondeur ou des constructions de la deuxième moitié du XX<sup>ième</sup> siècle.

Je vous souhaite une lecture attentive et intéressée.

Bernard COQUET

### DANS CE NUMERO :

L'éditorial	P 2
Informations municipales	P 3 à 4
La vie du village	P 5 à 7
La vie des associations	P 8
Le courrier des lecteurs	P 9 à 10
Mens Ensemble communique	P 11
Les brèves	P 12

### LES ARTICLES POUR LE TUM D'OCTOBRE DOIVENT NOUS PARVENIR AVANT LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

#### Photo de couverture :

Photo : Source à Châtel

Photo Bernard CHEVALIER

Directeur de la publication :

Bernard Coquet

Responsable de la rédaction :

Bernard Chevalier

Comité de rédaction : Bernard

Coquet, Bernard Chevalier

Marcel Calvat, Anne Marie Barbe,

Gérard Dangles,

Véronique Menvielle.

Mairie de Mens

Téléphone : 04 76 34 61 21

Télécopie : 04 76 34 65 64

Email : [com@mairie-de-mens.fr](mailto:com@mairie-de-mens.fr)

Site internet de la mairie :

<http://www.mairie-de-mens.fr>

## BELLE REUSSITE DU MARCHÉ NOCTURNE



Le 2 août dernier la 5ème édition de notre marché nocturne fut une belle réussite.

Les exposants commerçants et artisans, encore plus nombreux, ont montré un large choix de leurs savoir-faire avec une offre très diversifiée.

De nombreux visiteurs se pressaient dans les rues du bourg dans une ambiance de vacances estivales, festive et bon enfant, servie par une météo très agréable.

Nous sommes heureux, grâce à la contribution de tous, d'avoir atteint notre objectif : faire de ce marché de nuit, au cœur de l'été, un moment convivial, décontracté, de rencontre et de partage.

Rosemary GIOVANETTI

## CONCOURS DE PÊCHE À L'ÉTANG DU MARAIS



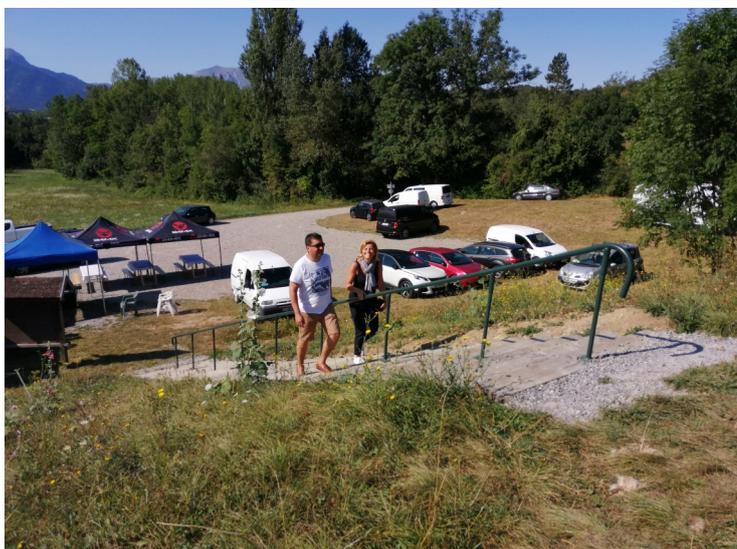
L'AAPPMA de Mens organisait son traditionnel concours de pêche le dimanche 18 août à l'étang du Marais . Dès 10 h, une première manche débutait sous un soleil de plomb ; vingt deux équipes en doublette se confrontaient avec un matériel moderne des plus perfectionnés.

Nos deux conseillers départementaux Frédérique Puissat et Fabien Mulyck montaient les marches et venaient encourager, soutenir les équipes engagées et admiraient le magnifique site de l'étang du Marais.

Un repas était servi par l'équipe de bénévoles de la société de pêche et une buvette était prévue pour rafraichir les concurrents qui en avaient bien besoin. Après cette excellente collation, le concours pouvait recommencer l'après-midi avec acharnement et dextérité.

Merci aux bénévoles pour cette manifestation dans une ambiance d'exception et dans cet espace remarquable devenu un lieu privilégié pour tous les photographes professionnels ou amateurs.

Bernard CHEVALIER



## DES NOUVELLES DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE



### BAROMETRE JUILLET 2019

Le nombre de nœuds de raccordements optiques (NRO) construits et remis en affermage\* au délégataire de service public du Département, la société Isère Fibre

(\*) Le Département se charge de la construction du socle du réseau fibre : les locaux techniques (NRO) et les grandes artères en fibre optique les raccordant. Une fois cette infrastructure réalisée, Le Département la remet pour maintenance et exploitation à Isère Fibre, il s'agit de la remise en affermage. Il y a 109 locaux techniques à construire au total sur l'ensemble du territoire couvert par le réseau d'initiative publique.

De ces locaux techniques partent l'ensemble des futures lignes optiques qui raccorderont chaque entreprise ou isérois à la fibre (1 fibre = 1 abonné final). A chaque remise en affermage de NRO, le nombre de lignes potentiellement raccordables à la fibre augmentera donc progressivement. Ces lignes ont été amenées par le Département du NRO à un ou plusieurs points dans la commune qu'elles doivent desservir, dans l'attente de la construction du réseau secondaire qui lui doit être réalisé par le délégataire.

Le nombre de lignes construites par Isère Fibre en dessert abonné depuis les NRO. A cette étape, les lignes de fibre optique sont continues depuis chaque NRO jusqu'à proximité des logements individuels ou entreprises (Point de Branchement Optique posé dans la rue) ou en collectif. Les locaux deviennent alors éligibles à la fibre optique (Statut déployé).

Le nombre de lignes commercialisables : la construction des lignes ne suffit pas pour qu'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) puisse les commercialiser immédiatement. Il est nécessaire de respecter un délai réglementaire com-

pris entre 1 à 3 mois imposé par l'ARCEP (l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications) afin que chaque opérateur puisse avoir connaissance des logements déployés. La ligne est commercialisable (sous-entendre la possibilité de souscrire un abonnement et de voir raccordé physiquement son local, maison, immeuble ou entreprise) quand ce délai est purgé.

Le nombre de lignes actuellement raccordées : Une prise terminale optique est posée dans le logement et l'abonnement est actif. L'abonné, entreprise ou particulier, dispose alors, du très haut débit.

					
	Nombre de NRO construits remis en affermage	Nombre de lignes potentielles remis en affermage au délégataire	Nombre de lignes construites par le Délégataire	Nombre de lignes commercialisables (délais réglementaires purgés)	Nombre de lignes raccordées
Fin Juin 2019	48	185 449	29 131	18 157	1 384
<b>Fin Juillet 2019</b>	<b>50</b>	<b>201 587</b>	<b>35 617</b>	<b>20 544</b>	<b>2 040</b>

LE SITE D'ESCALADE DE CHÂTEL

## Équipement de la falaise de Mens-Chatel

### Projet

Il s'agissait d'équiper une trentaine de voies d'escalade, correspondant aux critères de la pratique de l'activité sportive actuelle, proposant un panel de voies de tous niveaux (de l'initiation au perfectionnement soit du 3-4 au 7-8).

### Réalisation

Les ouvertures sont réalisées conformément aux recommandations données dans le document « Projet d'équipement pour la création du site d'escalade sportive du Chatel (Mens) », Diagnostic Nature – Janvier 2017 Version finale.

Principaux équipeurs : Françoise Laurent, Robert Szymanski, Geoffrey Hernandez (DE escalade), Yves Pinon (DE escalade) et Laurent Aubert (DE escalade).

Le site a été inauguré le dimanche 24 juin 2018.

On dénombre 30 voies (28 nouvelles). Certaines voies anciennes ont été maintenues et rééquipées ; d'autres anciennes peu intéressantes ont été déséquipées ou le seront prochainement.

Le topo actualisé au 1/7/2018 est en annexe.

### Bilan après une année

La **fréquentation** est non négligeable pour ce type de site compte tenu de certaines contraintes : 1h de marche d'approche, absence de diffusion dans le dans topo isere zetopo ffme (mise à jour prévue pour 2020).

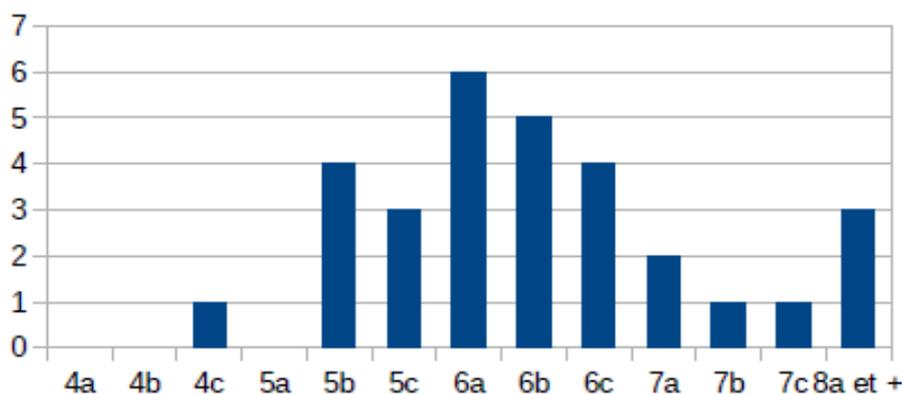
Il comble un manque dans le Trièves, et il est fréquent d'y rencontrer des familles.

Le site présente des **atouts** :

- accès facile (mais un peu long),
- panorama,
- le topo est en dépôt gratuitement à la mairie et à l'office de tourisme

Les retours vont dans le même sens : le site est superbe, les voies bien équipées mais il **manque des voies faciles**.

nombre de voies par niveau



## Propositions pour la suite

### Développement d'un secteur de voies faciles

Nous proposons l'ouverture de 10 voies faciles (<5c), en restant dans le zonage identifié au départ.

Plusieurs secteurs ont été repéré par les équipieurs et présenté lors de la visite du 28 mai 2019 avec Marie Habert (département Isère), Myrtille Bérenger (Diagnostic Nature), françoise Laurent (CAF Obiou) et Laurent Aubert (équipieur).

Parmi eux, 2 secteurs semblent davantage convenir car ils permettent plus facilement de densifier les voies faciles existantes :

- à gauche et à droite de la voie « chatons sous la pluie » (secteur 2 sur le topo)
- autour de « l'école buissonnière » (secteur 4 sur le topo)

L'équipement sera réalisé par des professionnels.

Chaque voie nécessite 2 jours de main d'œuvre. Il est peu probable que l'on trouve de la main d'œuvre bénévole pour l'équipement de l'intégralité de ces voies faciles.

Pour cet équipement, un chiffrage du budget est en cours. Le Département sera sollicité notamment pour la fourniture de l'équipement (points, relais). La commune de Mens et la communauté de communes du Trièves seront également sollicitées.

### Pérenniser une « fête de la falaise »

En 2018, nous avons participé à la fête de la randonnée et une journée d'inauguration avait vu plus de 100 grimpeurs monter à la falaise et venir découvrir le site.

À la demande de la Mairie de Mens, une journée de découverte et d'escalade sera organisée chaque année. Elle pourrait avoir lieu au printemps (type « fête de la montagne » fin juin) ou à l'automne.

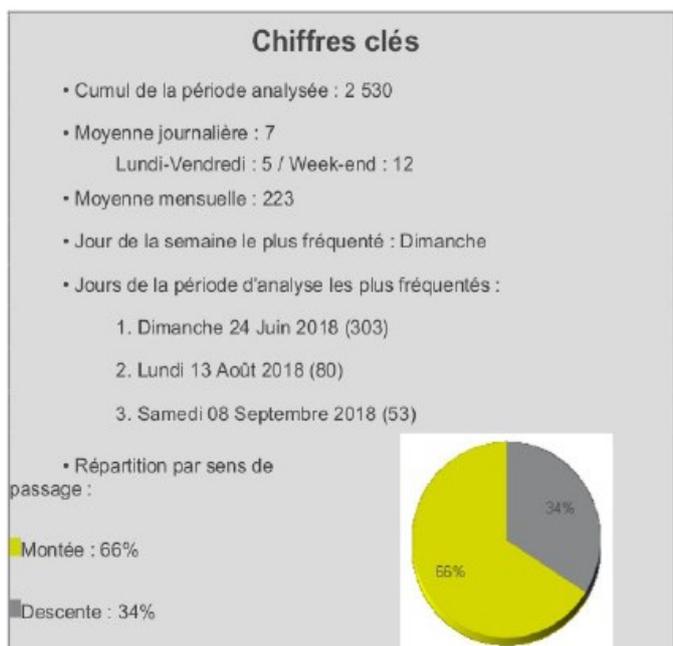
## Fréquentation du site de Chatel



Le Chatel (1986m)

Au premier plan Mens

Site d'escalade



QUELLE FOIRE ! 2019

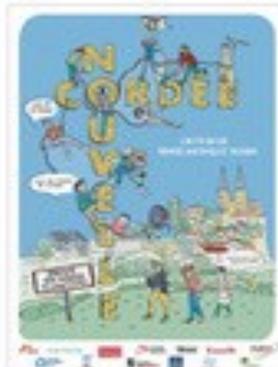


Les 20, 21 et 22 septembre prochains, Quelle Foire ! aura pour thème **Trièves, Terre de transition(s).**

Trois journées de rencontres et de réflexion, débats et forums, démonstrations et animations originales, festivités, dégustations, avec deux événements phares cette année :



la projection en avant-première du film «**Nouvelle cordée**», en présence de Marie-Monique Robin, sa réalisatrice ; suivie d'un débat sur les territoires



**Zéro chômeur longue durée**, démarche pour laquelle le Trièves s'est porté candidat ;



et bien sûr, dimanche, le grand marché avec pour thème cette année :

«**Jardin d'automne zéro phyto**» !



L'écologie pratique a trouvé depuis longtemps son terrain d'expérimentation dans le Sud-Isère.

Deux exemples :

- Les surfaces cultivées en bio y sont trois fois supérieures au reste de la France. Chaque année, des fermes « en conventionnel » s'ouvrent aux pratiques éco-responsables.
- Le programme **Territoire à énergie positive - croissance verte** (TEPCV) de la Communauté de communes du Trièves engage le territoire vers une transition énergétique à l'horizon 2050. Plus de 2 millions d'euros ont permis d'ouvrir de nombreux chantiers de rénovation énergétique et de dynamiser le secteur de la construction.

Quelle Foire ! souhaite cette année faire le point sur ces dynamiques, et aller plus loin en s'ouvrant à des enjeux sociaux et démocratiques.

**Les temps forts du week-end**

**Vendredi 20**

- Un forum sur le climat, et un bilan de TEPCV, avec Benoît Leclair, architecte du dispositif.

**Samedi 21**

- Une conférence débat « Terre nourricière, quel foncier ? ».
- La projection de « Nouvelle cordée », suivi d'un débat.

**Dimanche 22**

- L'auto-partage, avec l'inauguration de l'antenne Citiz de Mens.
- Un forum « Une coopération concrète ville-campagne », engageant Trièves, Métro grenobloise et département de l'Isère.
- « Et la démocratie dans tout ça ? », un forum en présence de Philippe Lavé, adjoint au maire de Ungersheim (Alsace), et des élus du Trièves.

Mais aussi...

- **15 visites** de sites en transition réparties sur les 3 jours.

QF I 2019 sera aussi festif et animé, avec spectacle, espace jeu, restauration et buvette...

Le programme en détail sur [www.queellefoire-trieves.fr](http://www.queellefoire-trieves.fr)



L'association Trièves Transitions Écologie (ex Esprit Trièves) reçoit le soutien de la commune de Mens et de la Communauté de communes du Trièves.

« Envie de donner un coup de main ? Nous vous donnons rendez-vous le samedi 14 septembre à 11h30 à l'Espace culturel. Merci et à bientôt ! L'équipe de Quelle Foire ! »



**Cinéma à Mens à l'amphithéâtre du collège à  
18h30 :**

**Dimanche 1er septembre :**

**« Give me liberty » 1h55**

**comédie de Kirill Mikhanovsky**

*Vic, malchanceux jeune Américain d'origine russe, conduit un minibus pour personnes handicapées à Milwaukee. Alors que des manifestations éclatent dans la ville, il est déjà très en retard et sur le point d'être licencié. A contrecœur, il accepte cependant de conduire son grand-père sénile et ses vieux amis Russes à des funérailles. En chemin, Vic s'arrête dans un quartier afro-américain pour récupérer Tracy, une femme atteinte de la maladie de Lou Gehrig. C'est alors que la journée de Vic devient joyeusement incontrôlable...*

**Dimanche 15 septembre :**

**« Je promets d'être sage » 1h32**

**comédie dramatique de Ronan Le Page**

**avec Pio Marmaï, Léa Drucker**

*Après des années de galère dans le théâtre, à bout de nerfs, Franck plaque tout ! Il aspire à une vie qui se tient enfin et accepte un poste de gardien de musée loin de Paris, au calme. C'était sans compter sur Sibylle, une agent de surveillance caractérielle qui va lui mener la vie dure et tout faire pour le décourager. Ils vont pourtant être amenés à s'allier pour monter une petite escroquerie. Une chance peut-être de reprendre leurs vies en main...*

**Samedi 21 septembre à la salle des Sagnes à 16h :**

**« Nouvelle cordée »**

**documentaire de Marie-Monique Robin en avant-première et en présence la réalisatrice**

dans le cadre de la foire de la Transition

**Dimanche 22 septembre à l'amphithéâtre du collège 18h30 :**

**« Qu'est-ce qu'on attend ? »**

**documentaire de Marie-Monique Robin**

dans le cadre de la foire de la Transition

**Dimanche 29 septembre :**

**« La vie scolaire » 1h51**

**comédie de Grand Corps Malade et Medhi Idir**

*Une année au cœur de l'école de la république, de la vie... et de la démerde ! Samia, jeune CPE novice, débarque de son Ardèche natale dans un collège réputé difficile de la ville de Saint-Denis. Elle y découvre les problèmes récurrents de discipline, la réalité sociale pesant sur le quartier, mais aussi l'incroyable vitalité et l'humour, tant des élèves que de son équipe de surveillants...*

Pour tout renseignement, consulter le site [www.ecranvagabond.com](http://www.ecranvagabond.com)

Plein tarif : 4,50€ Tarif réduit (enfant et abonnement) : 3,50€

Abonnement : 7€

Organisé par Prochaine Sortie et l'Ecran Vagabond du Trièves

## TRIBUNE LIBRE 1



### LA CAISSE D'EPARGNE DE MENS

Chacun peut constater de mois en mois "l'évaporation" de l'agence caisse d'épargne de Mens, avec des horaires réduits à peau de chagrin, des entretiens uniquement sur rendez-vous, un distributeur de billets indisponible ou à la disponibilité aléatoire avec une incitation manifeste à se tourner vers l'agence de La Mure.

Jusqu'à un temps récent, on pouvait encore y déposer ses chèques dans la boîte aux lettres.

Celle-ci est désormais scellée, pendant qu'est apparue une charmante affiche recommandant d'expédier les chèques à La Mure.

Nous en sommes donc réduits à mettre les chèques dans une enveloppe oblitérée, à envoyer le tout par la bonne vieille poste, avec risque de retard ou de perte de courrier.



Je ne comprends pas une telle mesure ! Le relevé de la boîte par l'employée, qui vient encore de temps en temps en agence, ne coûte absolument rien et rend un service non négligeable aux clients.

La caisse d'épargne a-t-elle le droit de négliger ses clients Mensois ? Les mêmes clients ont le droit de changer de banque.

Depuis février 2017 la bien nommée loi Macron sur la mobilité bancaire facilite grandement le transfert de son compte vers une nouvelle banque. Il existe encore sur Mens deux établissements bancaires aux horaires et services décents. Qu'on se le dise !

Olivier Dodinot

## TRIBUNE LIBRE 2

### Une 2 ième vie pour un silo.

Lorsque l'on entame la descente à partir de la ferme du Tau et que l'on se retrouve face au panorama que nous offre Mens, chacun ressent, en admirant la vue, une sorte d'harmonie, une histoire qui se raconte. Pourtant dans ce paysage urbain et rural à la fois, il y a quelques masses qui surprennent, des édifices qui sortent du rang. Il y a ces clochers témoins de rivalités passées, l'Ecole Moderne maintenant l'Ehpad, la cheminée de l'usine Petrequin et sa toiture en shed, emblématique de l'industrie d'autrefois et il y a ce silo, à l'entrée de Mens. Certainement pour beaucoup de visiteurs cette construction aveugle flanquée d'une tourelle fait tâche, fait désordre et gâche l'harmonie du lieu.

Pourtant ce bâtiment gris sans ouverture, taciturne, vit. Chaque été une noria de tracteurs suivis de remorques remplies de céréales lui rend visite. Ces attelages de pailles, de foin, de blé me font penser au pain généreux et fait vivre l'image de ce Trièves terre nourricière.

## TRIBUNE LIBRE 2 (SUITE)

Tout le monde le sait : ces silos vont déménager. Surement la Coopérative a jugé que les installations ne correspondent plus aux besoins actuels. Alors que faire de cet édifice ?

Les gens sensés, tous ceux qui trouvent ce bâtiment laid trouveront l'occasion trop belle pour proposer sa destruction puisqu'il ne servira plus.

Et pourtant de Montélimar à Paris, de Marseille à la Normandie, partout des silos à grains sont réhabilités et offrent aux créateurs, aux architectes l'occasion de nous surprendre.

Nous savons que dans l'accord passé avec la coopérative la démolition est comprise dans le contrat. Pourtant il est encore temps d'arrêter les pelleteuses et les marteaux piqueurs. Pourquoi faire ?

Chaque semaine Mens et le Trièves offrent un programme de spectacles surprenant. Dans de nombreuses communes à l'exemple de Clelles ou du Percy ou de bien d'autres des salles sont là pour les accueillir. A Mens il n'y a pas de véritable salle, confortable et de qualité, pour le cinéma, le théâtre, les concerts, les conférences. Alors pourquoi ne pas rêver d'un "silo théâtre", d'un cinéma "paradiso" dans ce bâtiment promis à la démolition.. De l'agriculture à la culture donnons un deuxième vie au silo de Mens.

Vincent et Cécile TONNELIER

### En réponse à la lettre de M. Vincent Tonnelier.

La rubrique réservée au courrier des lecteurs, trop souvent désertée, reçoit cette fois, et je m'en félicite, un courrier de M. Vincent Tonnelier à propos de l'avenir du silo de la CAD (Coopérative Agricole Dauphinoise). J'ai signé il y a maintenant plusieurs mois un permis de démolir avec l'accord, d'ailleurs obligatoire, de l'Architecte des Bâtiments de France.

Je n'ai pas fait cela par hasard, ou par choix personnel. La question de la disparition du silo est posée depuis plus de 20 ans. La CAD a voulu maintenir, l'équipement malgré la diminution régulière des activités du silo. Mais depuis quelques années et depuis que j'ai été élu, la décision de changer le mode de collecte des grains a été considérée comme inéluctable. Le silo n'avait plus assez d'activités et devenait une charge bien trop lourde pour un service qui tendait vers zéro. Et d'ailleurs il n'avait pas été retenu dans le SPR (ex AVAP) au titre des bâtiments remarquables contrairement à l'ancienne usine Petrequin dernier exemple d'industrie en milieu rural. Ce qui n'est pas le cas du silo beaucoup plus récent et dont plusieurs exemples en activité existent encore dans le Trièves.

L'idée de reconverter un bâtiment "industriel" et en soi intéressante et elle a été maintes fois concrétisée en France et ailleurs. J'ai moi-même participé professionnellement à la transformation du bâtiment des subsistances à Lyon devenu le siège de la Direction régionale des affaires culturelles et celle de la Halle Tony Garnier toujours à Lyon devenue salle de concerts et d'expositions.

Mais le silo n'a pas du tout, ni le même environnement spatial, ni urbain, ni administratif, ni financier. Il occupe un terrain un peu inférieur à 1000 m<sup>2</sup>, en bordure immédiate de la route la plus circulée de Mens, sans espace de circulation ni de stationnement suffisants, occupé par des trémies et des fosses qui rendraient la conversion, si elle était possible, extrêmement couteuse obligeant à des choix exclusifs pénalisant tous les autres secteurs d'investissement.

Nous avons construit en 2015 un projet de création d'un espace d'accueil à l'entrée de Mens qui s'inscrit dans une stratégie d'aide au tourisme et aux produits locaux. L'arbitrage entre d'autres besoins d'investissement a repoussé pour le moment la réalisation de cet équipement. Il faudrait le reprendre sous une forme pouvant certainement être améliorée.

Bernard COQUET

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

## BILAN : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Dans le cadre de la commission SPR, nous avons participé le 19 juillet à la réunion de bilan d'application de la réglementation SPR (ex-AVAP). Cette commission paritaire est composée d'élus, de représentants d'associations et de personnalités qualifiées.

La mairie a d'abord présenté des éléments quantitatifs.

En 2017 et en 2018, environ 80 % des permis de construire comme des déclarations préalables de travaux ont été déposés dans la zone SPR – AVAP.

Le nombre de permis de construire a connu un creux en 2015 et 2016 et remonte depuis. En 2018, en zone SPR-AVAP plus des ¾ des permis ont reçu un avis favorable ou favorable avec réserve. Les dossiers refusés l'ont été pour : absence d'intégration dans l'environnement bâti ; non-respect des prescriptions du SPR - AVAP : tuiles, fenêtres, portes, couleur des enduits ; non-respect du caractère patrimonial d'une exploitation agricole transformée en habitation. Ces permis refusés ont tous fait l'objet d'un nouveau dépôt de dossier qui a été accepté. Hors zone SPR-AVAP toujours en 2018 toutes les demandes ont reçu un avis favorable.

Le nombre de déclarations préalables de travaux a augmenté entre 2014 et 2016, a connu un creux en 2017 puis est reparti à la hausse. Plus de 80 % des déclarations ont fait l'objet d'une non opposition ou non opposition avec réserve. 6 dossiers de panneaux photovoltaïques ont été refusés car non conformes au SPR-AVAP, un seul a fait l'objet d'un nouveau dépôt et d'une acceptation... En dehors de ces cas particuliers, les refus l'ont été pour non-respect des prescriptions du SPR-AVAP, ils ont été suivis d'un nouveau dépôt de dossier avec accord. Hors zone SPR-AVAP toujours en 2018, la totalité des déclarations a obtenu une non-opposition. Les délais d'instruction des permis ou des déclarations sont plus longs en zone AVAP-SPR mais restent raisonnables. La quasi-totalité des dépôts de déclaration de travaux se fait sans recours à un architecte... Les demandeurs éprouvent souvent des difficultés à compléter de façon correcte les formulaires, à comprendre le sens des pièces à joindre aux dossiers ou ne savent pas comment les établir. Les conseils gratuits de l'architecte conseil sont utiles.

Dans un deuxième temps, des échanges ont eu lieu, avec différentes appréciations portées sur ce bilan.

Bon accompagnement et bienveillance de la municipalité sur certains dossiers ; souplesse accordée hors espace public ; rigidité du règlement entraînant surcoût élevé, travaux pas faits ou au détriment d'économies d'énergie ou de la lumière ; parfois chantiers effectués hors procédures réglementaires d'où risque d'incohérences fortes avec l'environnement bâti ; intérêt d'un règlement plus souple qui favoriserait finalement l'accompagnement et la cohérence architecturale ; souhait d'une utilisation équitable de la souplesse accordée par rapport aux règles (dès lors que l'intégration architecturale est bonne) entre un très gros chantier et de petites réalisations.

## TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

Alors que le taux de chômage du Trièves reste modéré, Mens n'échappe hélas pas à la tendance lourde d'augmentation du nombre de chômeurs longue durée (371 sur l'ensemble du territoire). Afin de favoriser un nouveau départ pour ces personnes, le Trièves travaille à sa candidature à TZCLD, idée d'ATD Quart Monde traduite dans une loi d'expérimentation.

Un Comité Local de l'Emploi (CLE) est ouvert à tous les Trièvois : chômeurs, habitants, associations, entreprises, élus... Le CLE se réunit environ une fois par mois pour approfondir quatre pistes :

- La manière de recenser et de valoriser les compétences des chômeurs de longue durée, avec la possibilité de formation complémentaire. En effet, dans ce projet, tout part des compétences et des envies de chacun.
- L'émergence des besoins sous forme d'activités non concurrentielles, au service de la population du Trièves et de la transition.
- La localisation des activités, avec notamment un ou plusieurs locaux pour les accueillir ainsi que l'entreprise à but d'emploi qui proposera des CDI aux chômeurs longue durée, à temps choisi, en reliant compétences et activités utiles. L'entreprise à but d'emploi rémunère ses salariés en réorientant les indemnités de chômage et grâce aux prestations fournies.
- La communication pour toucher un maximum de chômeurs et toute la population qui, d'une manière ou d'une autre, peut aider à ce projet solidaire.

Lors de Quelle Foire ! : La foire des transitions, Mens accueillera, le 21 septembre, la réalisatrice Marie-Monique Robin, qui présentera en avant-première son nouveau film, « Nouvelle cordée », sur l'expérimentation TZCLD dans un territoire des Deux-Sèvres.



## LE TUM EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE AVANT LES MUNICIPALES DE MARS 2020

Extrait de l'article L 52-1 du code électoral relatif à la communication en période pré-électorale :

« A compter du premier jour du sixième mois précédent le mois où il doit être procédé à des élections générales – soit le 1er septembre 2019- aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être réalisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin ... »

**Traduction** : des candidats peuvent librement communiquer, dans le cadre de leur campagne, sur la gestion des mandats qu'ils détiennent ou qu'ils ont détenus, mais pas les collectivités locales en tant que telles.

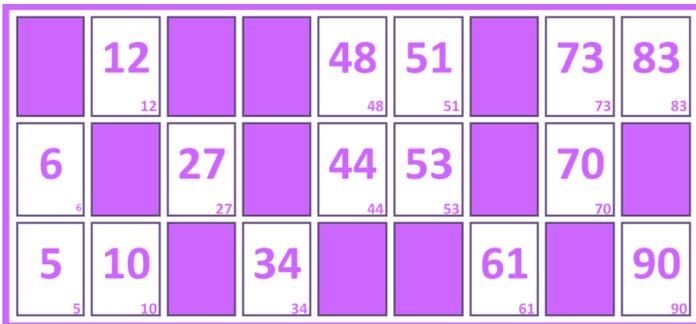
« Un bulletin municipal doit avoir un caractère neutre et informatif et être consacré à des projets ou à des manifestations intéressant la vie locale. Ce document doit présenter un contenu habituel et revêtir une présentation semblable (texte et photographies éventuelles) aux précédentes éditions. »

Cela vaut également pour nous : « Les propos tenus dans l'espace réservé aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale ... ne doivent pas répondre à des fins de propagande électorale. »

# [ LES BREVES ]

## LE CLUB « BEL ÂGE »

Le Club BEL AGE reprend ses activités le jeudi 12 septembre après-midi. Bienvenue à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre.



**Le jeudi 26 septembre le Club BEL AGE organise un LOTO ouvert à tous. Espace Culturel. Vente de cartons dès 13 h 30. Venez nombreux tenter votre chance.**

## MARCHÉ DES PRODUCTEURS



Du 3 juillet au 28 août 2019 et tous les mercredis matin, le marché des producteurs et artisans est organisé à Mens, place de la Mairie.

Ce marché a la particularité d'être dédié à la vente directe. Producteurs et Artisans (souvent locaux) vous proposent leur production ou leurs créations : du commerce équitable local en quelque sorte...Venez nombreux !

Mais aussi tous les samedis matin et toute l'année marché de la place de la Mairie et de la place de la Halle.

## FESTIVAL « MENS ALORS ! »



Le président Noël CHEVALLIER tirait un premier bilan du 16 ième festival de Mens Alors ! Plutôt satisfaisant malgré reconnaissait-il, une légère baisse de fréquentation notamment en soirée. Cette édition s'est déroulée dans une bonne ambiance et parfaitement, grâce au dévouement des soixante et cinq bénévoles car comme le soulignait

le président seuls les artistes sont rémunérés.

Noel Chevallier de poursuivre : « le festival attire beaucoup de monde dans Mens mais également dans le Trièves et a un impact très positif sur l'activité touristique et économique du village et bien au-delà ».

En effet les commerçants se sont montrés plutôt satisfaits de la fréquentation et on peut noter que les gîtes Mensois et triévois affichaient complet pendant cette semaine festivalière.

Un programme de qualité varié et intéressant permettant de belles rencontres artistiques dans un cadre magnifique . Simplement génial

A l'année prochaine pour la 17 ième édition.